

MM.

Richard  
Richardson  
Roberts  
Rochon  
Rock  
Roy (Laval)  
Serré  
Sharp  
Smith  
(Northumberland-  
Miramichi)  
Smith (Saint-Jean)  
Stafford  
Stanbury

● (5.10 p.m.)

**M. l'Orateur:** Je déclare l'amendement rejeté. Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant aux initiatives parlementaires.

**M. Jerome:** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de vous informer qu'après certaines consultations avec les députés d'en face, on semble disposé à l'unanimité à continuer l'examen de la présente mesure jusqu'à 6 heures.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, c'est bien exact. Dans notre désir de faire progresser une bonne mesure législative, nous sommes disposés à être d'accord.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, c'était notre proposition. Nous nous réjouissons qu'elle ait été acceptée.

**M. l'Orateur:** Le député d'Edmonton-Ouest a la parole.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, pour reprendre mes remarques que Votre Honneur a interrompues avec amabilité afin que nous puissions disposer exclusivement de l'amendement, je parlais de ce que j'avais pris à regret pour une omission dans la pensée du comité. Je conviens qu'il n'est pas nécessaire que cela figure comme tel dans le bill, mais je fais allusion à la demande présentée en maintes occasions par moi-même et certains de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, et aussi par les organismes d'anciens combattants qui représentent les prisonniers de guerre du théâtre d'opération européen ou, devrais-je dire, ceux qui ne sont pas compris dans la catégorie de Hong-Kong et de l'Extrême-Orient—et je crois que je partage les opinions de la majorité de ces prisonniers puisque j'ai été l'un d'eux. Ils ne demandent pas qu'on leur accorde les mêmes égards qu'aux prisonniers de Hong-Kong, que l'on reconnaisse qu'ils auraient dû et qu'ils devraient tous maintenant subir un examen médical des services de traitement ou de la Commission canadienne des pensions afin d'établir leur état de santé actuel.

Certains peuvent prétendre que tout va pour le mieux pour ces prisonniers et qu'on ne fera rien de plus pour eux. C'est la politique de l'autruche, et cela vaut également pour le ministre. Ils ne veulent pas sembler s'inquiéter de l'état de santé de ces hommes. J'admettrai qu'un certain nombre d'entre eux ont droit à une pension, qu'ils ont comparu devant la Commission des pensions, et que leur dossier sanitaire est assez complet. C'est vrai, mais je dirai au ministre et aux hauts fonctionnaires du ministère qu'il y a des centaines de prisonniers de guerre que je connais qui n'ont pas encore comparu

[M. l'Orateur suppléant.]

MM.

Stewart  
(Okanagan-Kootenay)  
St. Pierre  
Thomas  
(Maisonneuve-  
Rosemont)  
Tolmie  
Trudeau  
Trudel  
Turner (London-Est)  
Turner (Ottawa-Carleton)  
Watson  
Whicher  
Whiting—97.

devant la Commission des pensions pour certains malades qu'ils ressentent, et qui ne le peuvent pas parce qu'ils n'en ont pas le droit.

● (5.20 p.m.)

Vingt-cinq ans après la libération, j'en connais certains dont l'état a sensiblement empiré depuis cinq ans. Une drôle de chose se passe, si on me permet cette expression. La chose n'est pas drôle du tout, soyez-en assurés. Il y a un problème inquiétant à propos de la santé d'un grand nombre de prisonniers de guerre. Certains furent détenus dans de bons camps, et d'autres, dans de mauvais. Dans quelques-uns les conditions étaient mauvaises, et dans d'autres, moins. Pour ma part, j'étais dans un camp où les conditions étaient des meilleures. Des collègues et des parents de prisonniers de guerre qui furent mes camarades de camp me disent: «Cet homme est complètement changé.» J'assiste à des réunions de mon association régimentaire. Je vois un grand nombre de ces anciens militaires. Je sais de quoi je parle.

Au cours des années, nous avons laissé passer, du point de vue médical, une véritable occasion de vérifier l'état de santé de ces hommes après la seconde guerre mondiale, puis de faire une nouvelle vérification, par la suite, pour voir si des changements s'étaient produits. Ce n'est qu'en examinant les prisonniers de guerre de Hong Kong que nous en sommes arrivés là où nous sommes. Je me rappelle qu'il y a au moins quatre ans, des députés des deux côtés de la Chambre ont présenté des instances, alors qu'on ne faisait rien pour parer à la situation. Nous en sommes arrivés là à l'égard des anciens combattants de Hong Kong parce que nous avons constaté chez eux un état de santé identifiable. Or, savons-nous s'il n'existe pas un état de santé identifiable chez tous les anciens prisonniers de guerre? Il n'était pas du tout question alors d'évasion spectaculaire de cheval de Troie, ni des autres traits décrits dans les films pour faire ressortir le côté fascinant de la vie des prisonniers de guerre.

Que diraient les députés s'ils devaient faire de longues marches, s'ils devaient se nourrir de betteraves sucrières gelées pendant des semaines? Quel est l'effet à long terme de telles conditions sur la santé? Que dire des bottes mal ajustées, des rhumes et des engelures persistantes? Après la cinquantaine, on peut subitement être frappé d'arthrite, séquelle d'engelures persistantes éprouvées pendant des hivers passés en Allemagne, en Pologne ou en Italie. Personne ne semble se soucier de cela. Nous devons être logiques. A part les mesures législatives, des dispositions administratives s'imposent, ainsi que la détermination de fouiller les dossiers pour les trouver. Le nombre des Canadiens qui furent prisonniers au cours de la seconde guerre mondiale n'est pas tellement élevé. J'ose dire qu'il y en eut davantage dans l'Aviation que dans l'Armée, et encore plus dans l'Armée que dans la Marine. La masse des prisonniers de l'Armée ont formé l'Association des prisonniers de guerre de Dieppe. Celle-ci a présenté des instances. A Toronto se trouve une association des prisonniers de guerre de l'Aviation. Celle-là aussi a fait des instances. Toutefois, il y en a beaucoup qui n'ont jamais parlé ni vu personne. Ce sont ceux-là que nous devrions rechercher.

Si les hasards de la politique m'avaient permis de demeurer ministre, j'avais l'intention de prendre des dispositions à cet égard. Mais il y a déjà longtemps...

**Une voix:** Cinq ans.